

L'ENVOLEE NORDIQUE 1^{er} Mai 2026

Deuxième édition : Championnat Régional qualificatif pour le Championnat de France 2027

Compétition de Marche Nordique Circuit

Challenge des Hauts de France

Lieu : Parc du grand Marais , Amiens 80000 Plan çï- joint

Distance : 12km en boucles de 3,2km

Marche Nordique Loisir open : 11km encadrée

L'Athlétisme Club Universitaire d'Amiens vous invite à

L'ENVOLEE NORDIQUE

Jeudi 1^{er} Mai 2026 Au Parc du Grand Marais , Amiens

INSCRIPTIONS : ADEORUN

Merci de joindre les documents suivants :

-Licenciés FFA , joindre la licence 2026 SVP

-PPS à jour pour les autres

A l'inscription sur le site

PROGRAMME

-9 heures : Echauffement Marche Loisir

- 9 heures 15 : Départ Marche Loisir de 11 km

-10 heures départ : Compétition Marche Nordique Circuit 12 km

Cette compétition est encadrée par un jury de la Fédération Française d'Athlétisme FFA .

Cette deuxième édition est intégrée au Challenge Marche Nordique des Hauts de France .

Le Règlement reprend les dispositions règlementaires du MNC en circuit qui reste applicable dans son intégralité . [Microsoft Word - 2024-12 RÈGLEMENT MNC - 1.09.2024](#)

Définition de la marche nordique La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons qui permettent d'aller plus vite et plus loin. L'utilisation de bâtons «Marche Nordique» est obligatoire. A chaque instant, un pied et un bâton doivent être en contact avec le sol. Le pas de course et la technique de la marche athlétique sont interdits. Les concurrents respecteront la gestuelle définie dans le règlement de la marche nordique compétition.

Le départ se fera simultanément pour les femmes et les hommes à 10 heures , si un grand nombre de participants le départ des féminines sera décalé de 10mn .

La compétition est encadrée par un jury FFA. Le jury officiel FFA veille au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un marcheur peut être prononcée en cas de non-respect du règlement, ou même en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres marcheurs. En outre, la mise hors course peut être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve. L'avis du comité d'organisation est souverain.

L'accès à la MNCC est ouverte aux licenciés FFA, Athlé Running, Athlé Compétition et aux personnes ayant effectué le Parcours de Prévention Santé (PPS) qui consiste à répondre au questionnaire santé accessible via la plate-forme FFA dédiée (cf. <https://pps.athle.fr/>) conformément à la réglementation en cours. . Le site d'inscription propose le lien vers le questionnaire du PPS lors de l'inscription

Le port du maillot du club est obligatoire pour pouvoir participer et être classé par équipe.

: 080004

REGLEMENT ENVOLEE NORDIQUE 1^{er} Mai 2026

Article 1 : Organisateur

L'événement : L'Envolée Nordique est organisé par l'Amiens Athlétisme Club (club FFA 080004) 51 rue Jean Marc Laurent 80090 Amiens , soutenu par le Comité départemental d'athlétisme de la Somme : 9 rue les Provinciales , 80000 Amiens .

Deuxième édition : Support Championnat régional .

Epreuve qualificative pour les Championnats de France 2027 .

Contact par mail : amiensucathletisme80@gmail.com

Article2 : Epreuves

L'Envolée Nordique est composée de deux épreuves :

Envolée Nordique : Marche Nordique Compétition circuit de 12 km en quatre boucles de 3km plus zone de départ et arrivée , comptant pour le challenge de Marche Nordique des Hauts de France , avec classement au scratch , par catégories et par équipe selon la réglementation FFA .

Marche Loisir de 10 km sans chronométrage ni classement .

Article 3 : Lieu , Date et Horaire

Le départ et l'arrivée ont lieu au Parc Du Grand Marais à Amiens

La date : 1^{er} Mai 2026

Les horaires :

Echauffement Marche Loisir : 9 heures

Marche Loisir : 9h15

Envolée Nordique : 10 h00

Le départ se fera simultanément pour les hommes et les femmes .

Article3 : Conditions de participation

Condition d'âge selon la réglementation FFA

Marche loisir (11km) est ouverte à tous à partir de la catégorie cadets .

Envolée Nordique (12km) est ouverte à tous à partir de la catégorie cadets .

Justificatifs

1° Les participants de l'Envolée Nordique doivent fournir lors de l'inscription

Une licence FFA athlé compétition , Athlé Entreprise , Athlé Running délivrée par la FFA , ou d'un Pass J'aime Courir délivré par la FFA , en cours de validité à la date de la compétition .

Ou d'une licence FFA Athlé santé accompagnée d'une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) obtenue sur <https://pps.athle.fr> .

Ou d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée , sur laquelle doit apparaitre , par tous moyens , la non contre- indication à la pratique de la Marche en compétition .

Ou pour les non licenciés majeurs , une attestation de Parcours de Prévention Santé .

Les non licenciés mineurs doivent remplir un questionnaire spécifique et fournir un certificat médical .

2° Pour la marche Loisir , aucune licence ni certificat médical ni PPS n'est exigé , les mineurs doivent fournir une autorisation parentale .

3° toute inscription ne comportant pas ces documents ne sera pas prise en compte .

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site ADEORUN , il n'y a pas d'inscription sur place pour la compétition .

Droits d'inscription :

Envolée Nordique : 17,00 E Licenciés FFA , 19,00 E non licenciés FFA

Marche Loisir : 5,00 E

Date limite d'inscription :

27/04/2026 à 20 h 00

Récompenses :

Les podiums Femmes , hommes , équipes seront récompensés .

Dossards :

Les dossards seront retirés , sur présentation d'une pièce d'identité avec photo sur place , le jour même .

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste .

Les dossards seront visibles pendant toute la compétition et en particulier aux points de contrôle et à l'arrivée .Les deux dossards fournis seront portés , l'un devant et l'autre derrière .

Article 6 : Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Une assurance souscrite à l'inscription sur le site ADEORUN , permet le remboursement (Voir conditions)

Article 7 : Parcours :

Le parcours de l'Envolée Nordique se situe sur le Parc du grand Marais et le long de la Somme .

Il sera balisé avec des barrières , de la rubalise et des signaleurs resteront en place pendant toute la compétition .

Article 8 : Respect de l'environnement :

La pratique de la compétition et de la Marche Loisir s'effectuant dans l'espace naturel , il est demandé à tous les participants de ne rien jeter dans la nature : des zones de propreté , (poubelles) sont placées sur le parcours , au départ et à l'arrivée .

Article 9 : Spécificités :

Envolée Nordique : (12 km) Challenge Nordique des Hauts de France qualificative pour les Championnats de France de MN 2027 .

La bonne pratique de la Marche Nordique doit être respectée

Utilisation de bâtons de marche nordique avec gantelets sur l'intégralité du parcours ;

Synchronisation bras/jambe

Poussée avant /arrière ;

Déroulé complet du pied ;

Alignement tête ,épaules, bassin , jambes ;

Pas de course interdit .

Des contrôles seront effectués par des juges officiels , selon le règlement de la Marche Nordique en compétition en vigueur le jour de l'épreuve .Microsoftword-2024-12 REGLEMENT MNC -1.09.2024

Un ravitaillement complet sera fourni à l'arrivée .

Marche Loisir : (11 km)

La marche s'effectue en autonomie : aucun ravitaillement sur le parcours , un ravitaillement complet sera fourni à l'arrivée .

L'utilisation de bâtons de Marche Nordique ou de randonnée est autorisé .

Pas de VTT ou de chien .

Article 10 : Sécurité :

La sécurité des parcours de l'Envolée Nordique et le parcours loisir seront assurés par l'UNASS .

Article 11 : Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la FFA . Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence .Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement .

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la compétition .

Article 12 : Prévention du dopage :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve .Le lieu du prélèvement sera indiqué par une signalétique depuis l'arrivée .

Article 13 : Charte éthique et respect de l'environnement :

Tous les participants s'engagent à avoir un comportement écoresponsable :

Porter assistance à toute personne le nécessitant .

Ne rien jeter au sol .Conserver les déchets :Ils seront déposés dans les zones de propreté .

Respecter les bénévoles et la population locale .

Article14 : Droit à l'image :

Pour sa participation à la compétition , tout concurrent autorise l'AUC (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom , son image , sa voix sa prestation sportive , dans le cadre de la Marche Nordique en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce sur tout support .

Article 15 : CNIL :

Conformément aux dispositions de la loi ' Informatique et liberté ' n° 78-17 du 11 janvier 1978 , vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant .

Article 16 : Annulation , intempéries :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative , soit en cas de force majeure .

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre .

IMPORTANT :

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit, rendant impossible le maintien de la compétition sans risque pour les participants ou spectateurs , tels que , sans que cette liste soit limitative , intempéries , attentats , interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas le marcheur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit .

En cas de force majeure , l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve .

Article 17 : **Acceptation du règlement et de l'éthique :**

La participation à l'Envolée Nordique entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'événement .